

Règlement de l'opération

«La Fabrique à boutique»

Centre-ville de Dax

Dans le cadre de sa politique en faveur de la dynamisation commerciale du centre ville, la ville de Dax lance une opération-test « **LA FABRIQUE A BOUTIQUE** »

- Favoriser l'installation de nouveaux commerces en centre ville
- Conforter et développer l'offre commerciale dans une rue stratégique
- Innover et être moteur
- Offrir les conditions optimales d'installation en agissant sur le loyer

Cette opération innovante et expérimentale a pour objectif :

- d'agir concrètement sur l'aide à l'installation d'un porteur de projet , commerçant ou artisan
- dans une cellule idéalement placée en rue piétonne
- avec un loyer modéré
- avec un suivi personnalisé

Règlement de l'opération :

La ville de Dax propose :

- un local commercial 32 m² + réserve 28 m² dans une rue premium de l'hyper-centre de Dax (rue des Carmes)
- pas de droit d'entrée
- versement 1 mois de caution à l'entrée
- loyer progressif : 500 € HT mensuel la première année, 600 € HT mensuel l'année suivante + charges locatives : eau, électricité, téléphone, OM, assurance
- un bail d'un an renouvelable 1 fois avec possibilité de bail commercial classique (3-6-9) à la fin
- la possibilité pour chacune des parties de mettre un terme au bail avant son échéance si la pérennité de l'activité n'est pas avérée
- un suivi personnalisé durant la durée du bail par la structure de conseil BGE Landes Tec Ge Coop
- un parrainage professionnel des représentants du commerce de centre ville

Profil des candidats et de l'activité :

- Créateur ou chef d'entreprise immatriculé ne disposant pas de local commercial à Dax

Activité ciblée : concept innovant et/ou activité confortant la singularité de l'offre commerciale d'un centre-ville. Exploitation en franchise admise.

Activités exclues : métiers de bouche, services et professions libérales.

Engagement des candidats :

- compléter le dossier de candidature avec lettre de motivation + CV
- présenter son projet devant le comité de sélection
- collaborer au suivi personnalisé dans le cadre d'une convention de suivi
- s'engager sur la véracité des informations sur l'entreprise
- s'engager à mettre tout en œuvre pour la réussite de son entreprise : obligation d'achalandage du point de vente, amplitude des jours et horaires d'ouverture...
- respecter les termes de la convention de suivi
- s'acquitter de ses charges
- s'engager à informer les partenaires de toute modification concernant son activité (forme juridique, objet, etc...)

APPEL À CANDIDATURES LE 1^{ER} JUILLET 2017

- Dossier à télécharger sur **dax.fr**

ou à solliciter auprès de la Mairie de Dax – Pôle de Développement économique & commercial -
Rue St-Pierre -BP 50344 – 40107 DAX CEDEX

- **Dépôt des dossiers complets avant le 31 octobre 2017 - 12h**

• Par courrier à la Mairie de Dax – Pôle de Développement économique & commercial
Rue St-Pierre -BP 50344 – 40107 DAX CEDEX